

15:10

Le prochain Eurovision confié au Royaume-Uni à la place de ...

14:47

Surpopulation carcérale : les propositions des Etats généraux ...

14:43

Imagine que tu tombes amoureux d'un(e) autre, tu pars ou tu restes ?

14:42

L'aide alimentaire doit-elle exclure la malbouffe ?

14:41

Eric Benhamou : « Une start-up dépend moins de sa technologie ... »

[VOIR PLUS](#)

L'OBS &gt; JUSTICE

# Surpopulation carcérale : les propositions des Etats généraux de la Justice laissent les spécialistes sur leur faim

[Favoris](#)[Commenter](#)[Offrir cet article](#)[Nous suivre](#)

Les conclusions du récent rapport du comité sur la question de la suroccupation des prisons françaises étaient très attendues. Si quelques propositions sont avancées, des associations regrettent qu'une réforme profonde n'ait pas été mise sur la table.

Par Elsa Théobald · Publié le 25 juillet 2022 à 14h47

Temps de lecture 5 min

117 % : c'est le taux d'occupation des prisons françaises, qui restent rongées par un phénomène de surpopulation que même la pandémie de Covid-19 n'a pas réussi à endiguer. Mi-juillet, Dominique Simonnot, la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, tirait la sonnette d'alarme après une visite inopinée du centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan, dont le taux d'occupation dans le quartier Maison d'arrêt (où sont détenues les personnes non encore jugées ou condamnées à de courtes peines) atteint les 235 %. « *La question des conditions de détention dans les prisons françaises est malheureusement ancienne, mais elle reste un sujet d'actualité qui ne devrait laisser personne indifférent*, reconnaissait Christophe Soulard, le tout nouveau premier président de la Cour de Cassation, dans son discours le 18 juillet. *L'action conjuguée de la Cour européenne des Droits de l'Homme, du Conseil constitutionnel, du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation, ne suffit pas à la régler.* »

Dans ce contexte, les conclusions du comité des Etats généraux de la Justice sur cette question de l'engorgement des prisons françaises, censées inspirer une future loi de programmation, étaient donc très attendues. Si le rapport remis au président de la République le 8 juillet avance quelques propositions, certains spécialistes et des associations restent sur leur faim : ils regrettent qu'une réforme profonde n'ait pas été mise sur la table à la faveur de ces Etats généraux.

La suite après la publicité

On s'attendait à ce que les douze membres du comité, réunis pendant près d'un an, se penchent en profondeur sur le système carcéral français. Long de 250 pages [PDF], le rapport n'en accorde toutefois qu'une vingtaine à cette question, auxquelles s'ajoutent les 90 pages d'annexes sur la justice pénitentiaire. « *C'est un sujet qui doit absolument prendre une place centrale* », regrette Prune Missoffe, responsable du plaidoyer à l'Observatoire international des Prisons (OIP).

### « **Les mêmes choses sont redites** »

Le constat du comité est néanmoins clair : la problématique de la détention doit être revue. Et la question du milieu ouvert et du suivi en constitue le principal enjeu. Focalisé sur la nécessité de redonner un sens et une légitimité à la peine de détention, plutôt que de construire d'autres établissements pénitentiaires, le rapport avance plusieurs propositions dans ce sens, comme la création d'une « *agence nationale de prévention de la récidive et de la probation* », implantée à la fois en milieu ouvert et fermé, pouvant « *apporter aux juridictions pénales une offre de prise en charge de qualité susceptible de remplacer utilement les courtes peines d'emprisonnement et de favoriser la réinsertion* ».

Le comité propose également de redéfinir les missions de plusieurs organes concernant la problématique de la récidive et de la délinquance. Et d'accorder une plus grande place à la prise en charge des détenus, dans une optique de réinsertion durable. Il envisage aussi d'entamer une réflexion sur la place de la victime, et de favoriser les alternatives à la détention provisoire.

LIRE AUSSI

#### **Etats généraux de la Justice : dernier changement de cap avant l'iceberg**

Aux yeux de l'Observatoire international des Prisons, ces propositions sont toutefois insuffisantes et superficielles. « *Au lieu de repartir des travaux préalables, les mêmes choses sont redites. Si on ne traite pas avant tout de la surpopulation carcérale, on ne réglera pas le problème* », déplore la responsable du plaidoyer.

Si, pour Alexis Lecocq, juge d'application des peines au tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand, les propositions formulées par les Etats généraux vont dans le bon sens, le magistrat souligne toutefois que les principales difficultés demeurent les manques d'effectifs et de budgets conséquents.

Dans son rapport, le comité aborde la problématique des comparutions immédiates, qui représentent 18 % des jugements rendus en matière pénale. Le recours à ce type d'audiences conduirait les tribunaux à

infliger des peines de prison plus nombreuses : le temps de préparation des dossiers par les avocats de la défense y est restreint. « *C'est pourtant une mesure exceptionnelle, qui ne se justifie pas pour tous les dossiers* », considère Alexis Lecocq.

La multiplication des peines courtes n'est pas sans conséquence sur les budgets de la justice. Une évaluation de la direction de l'administration pénitentiaire datée de 2019 établit « *le coût d'un hébergement en milieu pénitentiaire à 109,76 euros par jour, là où une mesure de placement sous surveillance électronique représente un coût de 12,26 euros par jour, une mesure de semi-liberté de 80 euros par jour et une mesure de placement extérieur de 39,47 euros par jour* ».

Mais surtout, la finalité de ce type de peine est très critiquée. Trop courte, elle empêche les détenus d'accéder à des parcours de formation ou même d'avoir une prise en charge criminologique. Elles n'ont, de fait, pas de véritable action sur les comportements individuels et sur la récidive. « *Une personne qui a accès à un emploi stable et un logement a moins de risque de récidive* », affirme Alexis Lecocq. Et le magistrat d'ajouter :

« *La surpopulation carcérale est une vraie problématique car c'est un frein à la réinsertion, elle retarde les démarches liées au logement et à l'emploi, du fait d'un manque d'effectifs dans les services pénitentiaires.* »

## Prise de conscience

Proposé dans le rapport, le renforcement de la présence des Spip (services pénitentiaires d'insertion et de probation) au sein de chaque juridiction, pour envisager par la suite de les généraliser dans les tribunaux judiciaires, semble assez illusoire. Ce service est destiné à appréhender la récidive en proposant des parcours adaptés à chaque détenu. Déjà présent, il réclame avant tout de nouveaux moyens et une plus grande visibilité du milieu ouvert, notamment auprès des juges correctionnels eux-mêmes, qui « *ne disposent pas toujours de l'ensemble des éléments pour envisager des aménagements ab initio* », selon l'Inspection générale de la Justice.

« *Le recours à des courtes peines d'emprisonnement traduit en réalité l'échec du suivi en milieu ouvert de certains condamnés* », souligne le rapport. Contrairement à l'Allemagne, qui a interdit de recourir aux peines d'emprisonnement de moins de six mois – sauf situation exceptionnelle –, la France n'est pas encore prête à la radicalité d'une telle décision, même si Alexis Lecocq souligne une véritable prise de conscience vis-à-vis du sujet.

Pour Prune Missoffe, l'évacuation de cette possibilité a été « *rapide et peu développée dans le rapport* ». Si la crainte concerne avant tout l'encadrement de cette réinsertion, elle souligne notamment que la loi « *bloc peines* » n'a pas posé de problèmes de sécurité. Promulguée en 2019, elle modifiait les règles applicables en matière de peines, en étant davantage orientée vers une optique de réinsertion et en cherchant à limiter la détention.

LIRE AUSSI

**Le bracelet électronique est-il un traitement de faveur ?**

Cette « loi de programmation et de réforme pour la justice (LPJ) » constituait déjà un premier pas vers une reconsidération du système carcéral. Récente, elle n'a pas encore véritablement fait ses preuves. Prune Missoffe en souligne le paradoxe : « *La problématique du milieu ouvert, c'est que la surveillance et le contrôle prennent souvent le pas sur l'accompagnement à la réinsertion* ».

Plaçant la « *prévention de la réitération par la resocialisation* » au centre des dispositifs, le rapport du comité va donc dans le même sens que la loi « bloc peines », qu'il approuve unanimement. Mais le constat du comité le souligne : « *Ce n'est qu'au prix d'un milieu ouvert mieux dimensionné, mieux outillé et mieux structuré, que le sentiment général des citoyens sur les peines de sursis probatoire pourra évoluer et qu'il pourra être considéré qu'une condamnation sans incarcération constitue une réponse efficace et adaptée à certains comportements délictueux.* »

 Vous avez aimé cet article ? Offrez-le à un ami (9 restants)

Offrir

Par Elsa Théobald

## Dans l'actualité



MONDE

**Pourquoi Moscou menace de reprendre l'Alaska aux Etats-Unis**



MONDE

**Plus d'un millier de migrants débarquent en Italie, en pleine campagne électorale**



MONDE

**« Nous sommes les prochains sur la liste » : la Géorgie, l'autre front russe**



RUE 89

**Quand la location tourne au cauchemar : « J'attendais un vieux dentiste de Louisiane, j'ai vu arriver une Barbie russe »**



SOCIÉTÉ



SPORT

**« On dort par terre ou avec des pains de glace » : le calvaire de ceux qui vivent sous les toits par temps de canicule**



MONDE

**« Après l'invasion de l'Ukraine, la situation est devenue invivable » : à Tbilissi, avec les Russes de l'immeuble Penta**

**Tour de France femmes : la Néerlandaise Lorena Wiebes remporte le premier maillot jaune**



POLITIQUE

**Olivier Véran critique la « gauche pastèque » et fait bondir des députés de la Nupes**



RUE 89

**Najat Vallaud-Belkacem à propos des écrans : « Le parent doit être celui qui fait redécouvrir le plaisir du temps long »**



PLANÈTE

**Incendies en Gironde : le feu à Landiras est fixé**

## Les plus lus



1

Un homme placé en garde à vue pour l'incendie de Landiras



2

Le Conseil constitutionnel valide des dispositions contestées par les cultes de la « loi séparatisme »



3

Etats généraux de la Justice : dernier changement de cap avant l'iceberg

**Partenaires**

# Apprenez l'espagnol avec L'OB'S

LA CONIUGAISON

TESTEZ GRATUITEMENT

**Cours d'espagnol**  
avec Gymglish.com

## Dans la même rubrique

## En kiosque



LIRE LE MAGAZINE

## Codes Promo

**BackMarket**

### Code promo Back Market

Économisez jusqu'à 70 % sur le reconditionné avec Back Market



### Code promo GoPro

Code promo newsletter GoPro : 10% offerts sur TOUT le site



### Code promo NordVPN

Code réduction Nordvpn : 60% de remise sur l'abonnement 15 mois



### Code promo Cybertek

Promotions Cybertek : jusqu'à 50% de réduction sur le gaming



### Code promo Acer

10% de réduction sur votre prochaine commande chez Acer



### Code promo XP Pen

Jusqu'à 40% de réduction sans code promo avec les offres XP Pen du jour

## Services



HP 150 - micro-casque - 21,60€

Publicité par Kelkoo.fr



NordVPN®

Code promo NordVPN

Code réduction Nordvpn : 60% de remise sur l'abonnement 15 mois



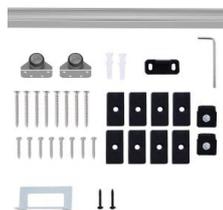
Fostex TH-610 - 609,00€

Publicité par Kelkoo.fr



Code promo Cybertek

Promotions Cybertek : jusqu'à 50% de réduction sur le gaming



HOMCOM Kit complet porte coulissante 4 x 93 cm (p x l): rail, roulettes, visserie -

30,90€

Publicité par Kelkoo.fr



Code promo GoPro

Code promo newsletter GoPro : 10% offerts sur TOUT le site



Cours d'allemand avec Gymglish.com



Cours d'espagnol avec Gymglish.com

## Commentaires

0 commentaire

J'écris mon commentaire

PUBLIER

être prendre laisser repartir construire

# L'OBS

[Retour haut de page](#)

[Abonnement](#)

[Newsletters](#)

[Applications mobiles](#)

[Nos archives](#)

**NOS SERVICES**

[Programme TV](#)

[Bon plan](#)

[Modèles de lettre](#)

[Conjugaison](#)

[Langues](#)

---

#### SUIVEZ-NOUS

 [Facebook](#)

 [Instagram](#)

 [Twitter](#)

 [Youtube](#)

 [Fils RSS](#)

---

#### LES SITES DU GROUPE

[Mentions légales](#) [CGV](#) [Copyright](#) [Publicité](#) [Politique de confidentialité](#) [Gestion des cookies](#) [Contact](#) [FAQ](#)

L'Obs - Les marques ou contenus du site nouvelobs.com sont soumis à la protection de la propriété intellectuelle